

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

CONSEIL MUNICIPAL de COUCY

Séance du 06 Mai 2009

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Mmes RIVA Thérèse, LARCHER Andrée, CONNOT Francine,
COULMY Laurence, Mrs LANGLET Daniel, MAILLARD Gilles, FOSSIER
Denis, SIMON Emmanuel

Absents Excusés : DELSUC Nadine ; LAMBERT Daniel

Secrétaire de séance : Emmanuel SIMON

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal et accepte l'ordre du jour proposé.

ALIGNEMENT CHEMIN DE LA FOSSE DES CHAMPS

Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état d'avancement du dossier concernant l'alignement du Chemin de la Fosse des Champs. Un point est fait sur chacun des propriétaires concernés.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal

- Valident les propositions faites par le Maire concernant les mesures individuelles d'alignement
- Donnent pouvoir au Maire pour engager toutes les démarches administratives et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Maire indique enfin que l'alignement va nécessiter des travaux de bornage des parcelles concernées. Les membres du Conseil Municipal acceptent le devis du cabinet Barthélemy, géomètre, pour un montant de 1 463.38 TTC, qui correspond à l'alignement de la première tranche du chemin de la fosse des Champs.

Vote à l'unanimité

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN TIG

Le Maire informe l'assemblée qu'une personne, dont la famille réside à Coucy, demande l'autorisation de réaliser ses heures de Travaux d'Intérêt Général dans la commune. Il indique qu'un certain nombre de tâches qui ne demandent pas de compétence ou de matériel particulier est à réaliser prochainement. (Nettoyage des trottoirs, Nettoyage des chemins...).

Après en avoir discuté et à l'appui de la dernière expérience positive de recrutement d'un TIG, les membres du Conseil Municipal décident de recruter le demandeur de TIG.

Vote à l'unanimité

CONTRAT AIDE

Dans le cadre de la relance économique, l'état invite les collectivités à recruter des contrats aidés pour remplir des missions non réalisées jusqu'à présent.

Le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il serait utile de recruter un agent en contrat aidé pour améliorer la propreté et embellir la commune. Les missions de ce contrat aidés seraient prioritairement tournées vers des tâches environnementales. Il ajoute qu'actuellement les rues de la municipalité sont dans un état de propreté qui n'est pas satisfaisant.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents types de contrats aidés et propose le recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 20H00 hebdomadaire. Il indique que la rémunération sera prise en charge à 90% par l'état, ce qui laisse un solde de 10% à la charge de la commune.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal

- Valident le recrutement d'un agent en contrat aidé
- Valident les missions dudit agent, mais estiment que l'amélioration de la propreté de la commune doit passer par un plan global (sensibilisation des habitants et notamment des enfants, journée de l'environnement...). Emmanuel SIMON est chargé de monter ce plan.

Vote à l'unanimité

BAIL LOGEMENT DE COUCY 2

Le maire fait savoir aux membres du Conseil que les locataires du logement de Coucy 2 ont rencontré de nombreux problèmes de plomberie lors de leur emménagement. Étant donné qu'ils ont réalisé tous ces travaux eux même, les membres du Conseil Municipal décident, en compensation, de ne pas leur faire payer le 1^{er} mois de loyer.

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention présentée par le collège Vallière pour un voyage en classe de mer. Il précise que les subventions sont déduites du montant à payer par les familles et qu'elles sont réservées aux enfants de la commune.

Le Conseil Municipal décide de subventionner la sortie en mer à hauteur de 30 € par enfant domicilié à Coucy.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne quelques informations aux membres du Conseil Municipal concernant l'avancement des dossiers (Communauté de Commune, Pôle Scolaire, Assainissement...)

Le Maire rappelle à l'assemblée le rôle de la collectivité dans l'amélioration des conditions de vie des habitants. Il indique que des choses simples comme la distribution de sel l'hiver ou la mise à disposition d'une benne de dépôt d'ordures l'été sont utiles et appréciées par les habitants. Il demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à de nouveaux services qui pourraient être mis en place pour améliorer le confort de tous.

La séance est levée à 20h45